

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 75 du 22 septembre 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 5

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 7 octobre 2020 fixant pour l'armée de l'air l'organisation et la composition des commissions prévues aux articles L4136-3 et R4221-26 du code de la défense.

Du 11 septembre 2023

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 7 octobre 2020 fixant pour l'armée de l'air l'organisation et la composition des commissions prévues aux articles L4136-3 et R4221-26 du code de la défense.

Du 11 septembre 2023

NOR A R M S 2 3 0 1 9 9 7 A

Texte(s) modifié(s) :

↳ [Arrêté du 07 octobre 2020 fixant pour l'armée de l'air l'organisation et la composition des commissions prévues aux articles L.4136-3 et R.4221-26 du code de la défense.](#)

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu le code de la défense, notamment son article R4221-26 ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2020 modifié portant organisation de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace (JO n° 316 du 31 décembre 2020, texte n° 66),

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 7 octobre 2020 susvisé est modifié conformément aux articles 2 et 3.

Article 2

Dans l'intitulé de l'arrêté, dans le titre du chapitre IV et aux articles 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 9 de l'arrêté, après les mots : « l'armée de l'air » sont insérés les mots : « et de l'espace ».

À la deuxième ligne du tableau de l'article 2, les mots : « air » sont remplacés par les mots : « air et espace ».

Article 3

L'article 7 est ainsi modifié :

1° Aux premier et quatrième alinéas, après les mots : « de l'air » sont insérés les mots : « et de l'espace » ;

2° Au troisième alinéa, les mots : « délégué aux réserves pour l'armée de l'air » sont remplacés par les mots : « délégué aux réserves de l'armée de l'air et de l'espace » ;

3° Le cinquième alinéa est remplacé par les deux alinéas ainsi rédigés :

« - le chef du cabinet du chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace ou son représentant ; »

« - le chef du bureau des réserves et de la garde nationale ou son représentant. »

Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

Le sous-directeur de la fonction militaire,

Luc POZZO di BORGO.